

Ensemble en faveur d'un sport propre, respectueux, fair-play et performant.

Les neuf principes de la Charte d'éthique du sport

1 Traiter toutes les personnes de manière égale.

Personne ne doit faire l'objet de discriminations fondées sur la nationalité, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine sociale ou les préférences religieuses et politiques.

2 Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social.

Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.

3 Renforcer le partage des responsabilités.

Les sportifs et les sportives participent à la prise de décisions qui les concernent.

4 Respecter pleinement les sportifs au lieu de les surmener.

Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs ne lèsent ni l'intégrité physique ni l'intégrité psychique des sportifs et des sportives.

5 Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement.

Les relations entre les personnes et l'attitude envers la nature sont empreintes de respect.

6 S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel.

Aucune forme de violence, physique ou psychique, ni aucune forme d'exploitation ne peut être tolérée. Il faut être vigilant, sensibiliser et intervenir à bon escient.

7 S'opposer au dopage et à la drogue.

Informar sans relâche et réagir immédiatement en cas de consommation, d'administration ou de diffusion de produits dopants.

8 Renoncer au tabac et à l'alcool pendant le sport.

Dénoncer le plus tôt possible les risques et les effets engendrés par la consommation de tabac et d'alcool.

9 S'opposer à toute forme de corruption.

Promouvoir et exiger la transparence des processus et des décisions.
Réglementer et rendre systématiquement publics les conflits d'intérêt, les cadeaux, les finances et les paris.